## DEPARTEMENT DE LA CHARENTE MARITIME

-----

ARRONDISSEMENT DE ROCHEFORT

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**CANTON DE ROYAN** 

-----

**COMMUNE DE ROYAN** 

N° 09.158

L'An deux Mille Neuf, le 4 décembre à 18 h 00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Didier QUENTIN, Député-Maire.

### DATE DE LA CONVOCATION

### **DATE D'AFFICHAGE**

Le 27 novembre 2009

Le 27 novembre 2009

**ETAIENT PRESENTS**: M. QUENTIN, M. LE GUEUT, Mme PELTIER, M. GIRAUD, Mme LECOMTE, M. DENIS, Mme CROUÉ, M. BESSON, Mme CHABANEAU, M. LABIA, adjoints,

Mme BARRAUD DUCHÉRON, M. CAU, M. CHABASSE, Mme CIRAUD-LANOUE, M. COASSIN, M. COEURET, Mme DOUMECQ, Mme DUMAS, M. FILOCHE, M. GONZALEZ, Mme LEFEBVRE, M. MERLE, M. POTENNEC, M. PRUDENCIO, M. STOFFAËS, Mme WILLMANN, conseillers municipaux.

## **ETAIENT REPRESENTES:**

Mme BOURDEAU représentée par M. MERLE Mme FAUQUET-MOLL représentée par M. FILOCHE Mme GRAMMATICO représentée par M. POTENNEC Mme PELLET représentée par Mme CHABANEAU M. RICH représenté par Mme CROUÉ

ETAIENT ABSENTS-EXCUSES: M. GUIARD – Mme MONNEREAU

Nombre de conseillers en exercice : 33 Nombre de présents : 26 Nombre de votants : 31

M. CAU a été élu Secrétaire de Séance.

**OBJET: CONTRATS DE MAINTENANCE DES PROGICIELS ADAGIO ET MELODIE** 

DE GESTION D'ACTES OFFICIELS POUR LE SERVICE ETAT CIVIL AVEC

LA SOCIETE ARPEGE

**RAPPORTEUR: M. LABIA** 

**VOTE: UNANIMITE** 

Il vous est proposé d'approuver deux contrats de maintenance pour les progiciels Adagio et Mélodie de gestion d'actes officiels pour le service Etat Civil, avec la société ARPEGE, pour une durée de une année à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2010, moyennant une redevance annuelle de :

- 1 122,35 €HT pour le progiciel Adagio
- 1 482,71 €HT pour le progiciel Mélodie

Ce contrat se renouvellera par reconduction expresse avant le 1<sup>er</sup> janvier de chaque année sans pouvoir excéder cinq ans.

#### LE CONSEIL MUNICIPAL

- OUÏ l'exposé du rapporteur,
- VU les projets de contrats
- APRES en avoir délibéré,

### **DECIDE**

- d'approuver deux contrats de maintenance pour les progiciels Adagio et Mélodie de gestion d'actes officiels pour le service Etat Civil, avec la société ARPEGE, pour une durée de une année à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2010, moyennant une redevance annuelle de :
  - 1 122,35 €HT pour le progiciel Adagio
  - 1 482,71 €HT pour le progiciel Mélodie
- d'autoriser Monsieur le Député-Maire à signer ces contrats

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits, Ont signé au Registre les Membres présents,

Pour extrait conforme, Certifié exécutoire Compte tenu de l'accomplissement des formalités légales le 9 décembre 2009

Pour le Député-Maire, L'adjoint délégué, Bernard GIRAUD